

# EN VERTU DU CODE MUNICIPAL DU QUÉBEC ARTICLE 148.0.1

## Municipalité de Saint-André-d'Argenteuil

**AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, QUE : -**

La séance ordinaire du 5 avril prévue au calendrier 2010 **est déplacée** au **06 avril 2010** pour des raisons administratives (Congé férié de Pâques).

L'heure (19h) et le lieu (10 rue de la Mairie) restent inchangés.

Avant :

Année civile 2010
• 11 janvier
• 1er février
• 1er mars
• 5 avril
• 3 mai
• 7 juin
• 5 juillet
• 2 août
• 13 septembre
• 4 octobre
• 1er novembre
• 6 décembre

Est modifié et remplacé par

**APRÈS :**

Année civile 2010
• 11 janvier
• <b>8 février</b>
• 1er mars
• <b>6 avril</b>
• 3 mai
• 7 juin
• 5 juillet
• 2 août
• 13 septembre
• 4 octobre
• 1er novembre
• 6 décembre

DONNÉ à Saint-André-d'Argenteuil ce 8<sup>e</sup> jour de mars deux mille dix.

*Linne Roquebrune, g.m.a., Directrice générale et secrétaire-trésorière*

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

#### **Avis modifiant le calendrier des séances ordinaires du conseil municipal de la Municipalité de Saint-André-d'Argenteuil**

Je, soussignée, Linne Roquebrune, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Saint-André-d'Argenteuil, certifie sous mon serment d'office avoir fait publié l'avis public ci-haut par madame Johanne Proulx, secrétaire à la direction, en affichant une copie à chacun des trois endroits désignés par le conseil, le 8<sup>e</sup> jour du mois de mars deux mille dix entre 13 et 15 heures de l'après-midi.

**En foi de quoi, je donne ce certificat ce 8<sup>e</sup> jour du mois de mars 2010.**

.....  
**Linne Roquebrune, g.m.a., Directrice générale et secrétaire-trésorière**